réalité. Aucun pays ne peut tirer satisfaction Travail (M. Starr), d'autres principes, humad'être resté tellement en deçà de ses possibilités reconnues de production.

Même si la production ne s'est pas réalisée, les possibilités n'en demeurent pas moins. Les travailleurs canadiens possèdent encore les talents et l'initiative dont ils ont fait preuve après la guerre. Nos ressources naturelles n'ont pas été exploitées outre mesure. La seule ressource que nous gaspillons, c'est le temps. Depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement actuel, l'économie canadienne n'a fait aucun progrès.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est épuisé.

M. J. R. Keays (Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, en prenant part au présent débat, j'aimerais tout d'abord me joindre à ceux qui ont déjà félicité les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Bourdages et Browne, Vancouver-Kingsway). Ils ont su, dans leurs discours, énumérer tous les avantages que notre économie retire des mesures prises par le gouvernement du jour.

Dès le début de mes observations, j'aimerais me reporter au discours qu'a prononcé au cours du débat actuel, un de mes grands amis, le député de Kent, au Nouveau-Brunswick (M. Michaud). Je tiens à rétablir les faits en ce qui a trait à certaines des choses qu'il a dites. Il a parlé de la rumeur selon laquelle les pêcheurs seraient bientôt privés des prestations d'assurance-chômage. Il n'y a aucune raison de s'alarmer à ce sujet, monsieur l'Orateur, mais il est regrettable que des rumeurs semblables sèment la crainte chez nos braves pêcheurs qui, tous les députés le savent, gagnent dûrement leur pain.

La Caisse d'assurance-chômage a été créée, il y a une vingtaine d'années, alors que les conditions étaient bien différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. Le nombre de ceux qui ont droit aux prestations s'est accru depuis et il s'ensuit que l'administration de la Caisse est devenue beaucoup plus complexe. Toutefois, le gouvernement est au courant de la situation et, comme toujours, s'en est occupé en créant une commission d'enquête chargée d'étudier les effets que les travailleurs saisonniers produisent sur la Caisse et de concevoir une autre façon de prendre soin de ces travailleurs. Tous les membres du présent gouvernement qui étaient dans l'opposition quand la Caisse a été créée se rendaient compte des complications qui allaient surgir petit à petit. Ils savaient bien, en outre, qu'elle ne saurait fonctionner longtemps suivant les principes actuariels établis, parce que, comme l'a noté le ministre du

nitaires ceux-là, allaient faire pencher la balance. Les résultats sont allés à l'encontre des arguments des mathématiciens.

Il ne faudrait pas oublier non plus que, depuis 1957, les pêcheurs ont versé à la Caisse environ \$5,554,000 et en ont retiré des indemnités de \$44,706,000. D'autres catégories de travailleurs saisonniers entrent aussi en ligne de compte, tels que ceux de la navigation intérieure et les bûcherons. Les employés de l'industrie forestière ont versé \$4,046,592 et recueilli \$30,289,530. En dépit de l'étude en cours, je ne voudrais assurément pas que les pêcheurs croient qu'ils risquent de se voir privés des avantages de la Caisse. L'étude aboutira probablement à la création d'une caisse spéciale pour les travailleurs saisonniers. Comme autre solution, on pourrait créer une nouvelle caisse qui inciterait ces employés à travailler et à s'intéresser à la création d'une caisse d'épargnes, sachant que le gouvernement et l'employeur versent à cette caisse le même montant que lui.

L'honorable représentant de Kent a de plus parlé des subventions accordées aux pêcheurs de Terre-Neuve. Je ne pense pas que le premier ministre du Nouveau-Brunswick ait pris les mêmes initiatives que celui de Terre-Neuve. Peut-être ne se soucie-t-il pas du triste sort du pêcheur et, par conséquent, il n'a pas demandé la collaboration et l'aide du gouvernement fédéral. Je pense que nous avons là la réponse à la question. Terre-Neuve s'intéresse au sort des pêcheurs, mais non le Nouveau-Brunswick ni le Québec.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation économique dans notre pays. Après tout, le succès ou l'échec d'un gouvernement dans ce domaine se mesure d'après notre produit national brut qui sert à calculer le montant total de biens et services produits dans un pays. Pour faire cette étude, il faut se fixer un point de comparaison. Je vais donc comparer l'année 1956 à 1961. En 1956, notre produit national brut a été de 30.6 milliards de dollars et en 1961, de 37.4 milliards. Autrement dit, une augmentation de 22 p. 100 par rapport à 1956. Dans le dernier trimestre de 1961, la production marchait au rythme de 39 milliards. Pour 1962, nous pouvons donc prévoir une augmentation de 7 ou 8 p. 100, ce qui voudrait dire un produit national brut de 40.2 milliards. Je le répète, c'est le critère du succès ou de l'échec et tous les membres de la Chambre admettront, je pense, qu'une telle augmentation serait un indice de la réussite du gouvernement actuel. Il est incontestable qu'à tout point de vue c'est là un succès phénoménal et que l'économie marche à plein régime. Pour fins de comparaison